

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.









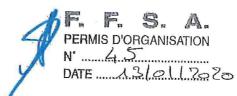


50^e Rallye National de la Côte Fleurie[®] 21,22 et 23 février 2020

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, les communes de Trouville sur mer et Deauville sur mer

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :
Ouverture des engagements :
Clôture des engagements : Lundi 10 février (minuit
Parution du carnet d'itinéraire avec pré-vérifications administratives obligatoires :
Le : . Samedi 15 février de 8h à 16h, dimanche 16 février de 9h à 13h, jeudi 20 février de 8h à 13
Lieu:BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUE
Dates et heures des reconnaissances :
Vérifications complémentaires des documents :
Le :Vendredi 21 février de 8h à 16h3
Lieu:BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUE
Vérifications des voitures :
Le : Vendredi 21 février de 8h15 à 16h4
Lieu:BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUE
Heure de mise en place du parc de départ :
Le : Vendredi 21 février à partir de 10
Lieu:Parking Foch – Trouville sur me
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
Le :Vendredi 21 février à 14
Lieu:Hippodrome de Deauville-La-Touque
Publication des équipages admis au départ :
Le :Vendredi 21 février à 17h1
Lieu:Hippodrome de Deauville-La-Touque
Publication des heures et ordres de départ :
Le :Vendredi 21 février à 17h1
Lieu:Hippodrome de Deauville-La-Touque
Briefing des pilotes écrit :
Départ du rallye (1ère étape):



		(
Publication	des résultats partiels e	et des heures et ordre de départ de la 2éme étape
1	.e:	Vendredi 21 février dès l'arrivée du dernier concurrent à 23 h00
L	.ieu :	Hippodrome de Deauville-La-Touques
Arrivée de	la 1ére étape :	Vendredi 21 février à partir de 20h33
Départ du	rallye (2e étape) :	Samedi 22 février à 8h
Arrivée de	la 2 ^e étape :	Samedi 22 février à partir de 22h42
Vérification	n finale :	
L	.e:	Samedi 22 février
L	ieu :	Mon Garage – 14800 SAINT ARNOULT
Taux horair	re de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication	des résultats du rallye	:
L	e:	Samedi 22 février à l'issue du délai règlementaire
L	ieu :	Parc fermé final
Remise des	prix :	
L	e:	Dimanche 23 février à 10h30
L	ieu :	
ADTICLE	4D ODCANICATIO	
ARTICLE	1P. ORGANISATIO	
		especter l'ensemble de la règlementation applicable à l'évènement es prescriptions générales édictées par la FFSA.
prévu et no L'Association Fleurie® en	rtamment le titre 1er de on Sportive Automobile qualité d'organisateur	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50 ^e Rallye national de la Côte
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent l	rtamment le titre 1er de on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50 ^e Rallye national de la Côte administratif.
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent d' Comité d'O	ntamment le titre 1er de on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation	es prescriptions générales édictées par la FFSA. e A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50e Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent d' Comité d' Président :	tamment le titre 1er de on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres :	ntamment le titre 1er de on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation	es prescriptions générales édictées par la FFSA. e A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
L'Association Fleurie® en Le présent d'Ourésident : Membres : Secrétariat	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone :	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. e A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. e A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37
L'Association Fleurie® en Le présent : Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel GUEGAN Jea
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom :	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50e Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom :	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye
Prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent : Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse :	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50e Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
Prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse :	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50e Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent : Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse : 1.1P. O Commissain	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique FFICIELS es Sportifs :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie BP 50062 – 14802 Deauville Cedex
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse : 1.1P. O Commissair	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique FFICIELS es Sportifs :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie BP 50062 – 14802 Deauville Cedex MAWDSLEY Françoise
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent : Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse : 1.1P. O Commissair	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique FFICIELS es Sportifs :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie BP 50062 – 14802 Deauville Cedex MAWDSLEY Françoise CHRISTEL Claude
prévu et no L'Association Fleurie® en Le présent : Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse : 1.1P. O Commissair	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique FFICIELS es Sportifs :	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie BP 50062 – 14802 Deauville Cedex MAWDSLEY Françoise CHRISTEL Claude GUILLER Gilles
L'Association Fleurie® en Le présent l' Comité d'O Président : Membres : Secrétariat Téléphone : Permanence Li D Organisate Nom : Adresse : 1.1P. O Commissair Directeur de	on Sportive Automobile qualité d'organisateur règlement a été enregis rganisation du Rallye, Adresse : e du Rallye : eu : ate et horaire : ur technique FFICIELS es Sportifs : C Course : DC adjt nouve	es prescriptions générales édictées par la FFSA. A.S.A.C.O. Pays Normand organise le 50° Rallye national de la Côte administratif. Stré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du GUEGAN Jean-Michel Ecurie Automobile de la Côte Fleurie GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37 PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques Vendredi 21 et samedi 22 février de 8h à la fin du rallye Ecurie Automobile de la Côte Fleurie BP 50062 – 14802 Deauville Cedex MAWDSLEY Françoise CHRISTEL Claude GUILLER Gilles LORRE Joseph

Directeur	de Course Adjoint délégués aux ES	LEBEL Chantal
		OVIEVE Alain
		LEGRAND Guillaume
		JOSSE Jean-Denis
		DENIS Didier
		VARANGLE Lucien
		LERREDE Philippe
Médecin (Chef (PC Course) :	Docteur PROD'HOMME
Médecins	en ES :	Doc 9 – Assistance médicale
Commissa	ires Techniques : BALLENGH	EIN Francis (responsable VHC)
	AUBLE Jean	-Louis (responsable moderne)
	Ct nouveau Départ	SALENNE Jacques
		OLIVIER Claude
		LEFEBVRE Philippe
		BLOT William
Chargés d	es relations avec les concurrents (CS):	MAWDSLEY Myriam
		BERTRAND Gérard
Chargés d	es relations avec la presse :	GUEGAN Jean-Michel
1.2P.	ELIGIBILITE	
	1 - FOO D-II	

Le 50^e Rallye national de la Côte Fleurie®

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2020 – Coef 3
Trophée des pilotes et copilotes de l'A.C.O. 2020
Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2020
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2020
Trophée des organisateurs / Ecuries de l'A.C.O. 2020
Trophée des commissaires de l'A.C.O. 2020
Trophée Hankook Xpérience HKX Tour 2020

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

-		,			1			
L	ro	MA	ritica	tions	DAD	a	locuments	
г	16-	٧C	11116	เมษาร	ucs	u	ocuments	

Le:	. Samedi 15 février de 8h à 16h, dimanche	16 février de 9h à 13h, jeudi 20 février de 8h à 13h
Lieu:		BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES
Vérificati	ons complémentaires des documents :	
	Le:	Vendredi 21 février de 8h à 16h30
	Lieu:	BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES
Vérificati	ons des voitures :	
	Le:	Vendredi 21 février de 8h15 à 16h45
	Lieu:	BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **50**^e Rallye national de la Côte Fleurie® doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi **10 février 2020 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane 12, rue de Tadoussac 14600 HONFLEUR

Tél: 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) - E-mail: stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum. (VHC comprises) Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le 13 février.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des** droits d'engagement.

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives. Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1ére étape : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Départ 2éme étape : D'après le classement provisoire de l'ES 2 (hors pénalités)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye. (Parking de l'aéroport de Deauville-Saint Gatien)

Attention! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 50^e Rallye national de la Côte Fleurie[®] représente un parcours de 388.5 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.5 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 = 3.7 kms
ES 2-5-8 = 19.9 kms
ES 3-6-9 = 9.9 kms
ES 4-7-10 = 15 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne sont autorisées que les 15 et 16 février de 9h à 19h, les 20 et 21 février de 9h à 17h. Sauf ES1, uniquement le 21 février de 12h à 16h.

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des prix en espèces seront distribués selon la répartition ci-dessous.

	<u>Général</u>
1 ^{er}	1 000€
2^e	800€
3^e	500€
4^e	200€
5^e	100€
	<u>Groupe*</u>
1 ^{er}	400€
2^e	300€ (de 6 à 10 partants)
3^e	
4^e	
	<u>Classe*</u>
1 ^{er}	500€
2º (de 5 d	à 10 partants)400€ (de 6 à 10 partants)
3 ^e (de 11	à 15 partants)300€ (de 11 à 15 partants)
4 ^e (de 16	5 à 20 partants)200€ (plus de 15 partants)
5e (plus d	de 20 partants)100€ (plus de 20 partants)
100 parta 88 partai	s seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général) ants = 100% des prix nts = 88% des prix nts = 64% des prix etc.,,,,,

^{*} Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 15 premiers du scratch).

Coupe des dames 1ere - 300 € (si +3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Remise des prix le dimanche 23 février à 10h30 - CID de Deauville

Présence obligatoire des véhicules des trois premiers au scratch sur la scène du C.I.D. dès 9h45.

Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.

^{*} Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch ou les 5 premiers de groupe si plus de 10 partants dans le groupe concerné)